



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRESENTATION DU PLAN NATIONAL D'ACTION 2026-2027 POUR LA VIAS DES PH ET CONTRE LES VIOLENCES

DOSA/POLE PARCOURS ET EXPERTISE

CONTEXTE

- ☐ Communiqué de presse de la Ministre du 19/02/2026
- ☐ Un plan co-construit avec différents acteurs dont les personnes et associations
- ☐ Un plan qui s'inscrit dans
 - ✓ la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies, dont l'article 16 rappelle que toute personne en situation de handicap doit pouvoir vivre sa vie intime, affective et sexuelle à égalité avec les autres, sans discrimination ni préjugés, ni violences dans le respect de sa dignité, de son intégrité et de ses libertés fondamentales
 - ✓ la stratégie nationale de santé sexuelle, prévention et lutte contre les violences faites aux enfants, la politique des 1 000 premiers jours

PLAN AUTOUR DE 4 AXES

Axe 1 Promouvoir le respect de la vie intime, affective et sexuelle

Axe 2 Assurer un égal accès à la santé sexuelle, reproductive et à la vie affective des personnes en situation de handicap

Axe 3 Prévenir, repérer les violences et garantir un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap, qu'elles soient victimes ou auteurs de ces violences

Axe 4 Faire évoluer les pratiques professionnelles et institutionnelles

Axe 1 Promouvoir le respect de la vie intime, affective et sexuelle

(informer, sensibiliser et former les personnes en situation de handicap, leurs proches et les professionnels médico-sociaux)

1.1 Systématiser les programmes de sensibilisation accessibles aux personnes en situation de handicap, aux familles et accompagnants

- Mettre en place **un cadre d'information et de sensibilisation** commun à tous les centres ressources Intimagir cibles **2026**
- Partager sur monparcourshandicap.fr des contenus de formation accessibles sur **la notion de consentement et de respect de l'intimité et sur l'usage responsable des réseaux sociaux 2026**

Leviers : CENTRE INTIMAGIR, MON PARCOURS HANDICAP

1.2 Créer de l'interconnaissance concernant la vie intime, affective et sexuelle

- **Organiser annuellement une journée régionale** animée par les centres Intimagir à destination des personnes concernées prioritairement, de leurs aidants et des professionnels **2026**

1.3 Cartographier les ressources existantes contre les violences sexuelles

- Partager une **cartographie des ressources** existantes sur le site monparcourshandicap.fr **2026**

1.4 Mettre en place les moyens de communication pour chaque personne

- Faire un **état des lieux avec les experts de la communication alternative améliorée (CAA)** des outils existants sur les sujets de la vie intime affective et sexuelle et des violences en lien avec missions départementales CAA **2026**

1.5 Renforcer les dynamiques de lien social

- Les centres Intimagir favoriseront des actions permettant **la mise en relation des personnes** en situation de handicap en favorisant la mixité des publics **2026**

Leviers : CENTRE INTIMAGIR, MISSION DEPARTEMENTALE CAA, MON PARCOURS HANDICAP

Axe 2 Assurer un égal accès à la santé sexuelle, reproductive et à la vie affective des personnes en situation de handicap

2.1 Améliorer la santé sexuelle des personnes en situation de handicap

- **Généraliser la démarche Handigynéco** aux personnes handicapées accompagnées par **tous les ESMS** (enfants et adultes) et évaluer les besoins complémentaires au domicile **2027**
- A cadre légal constant, clarifier le **cadre juridique relatif à l'accompagnement aux gestes du corps** afin de sécuriser les pratiques et les modalités d'accompagnement des personnes et des couples en situation de handicap **2027**

2.2 Offrir un accompagnement adapté et personnalisé

- Systématiser l'**usage du FALC** dans les brochures de prévention et de dépistage **2026**
- Assurer, via les CapParents, les centres INTIMAGIR et Handigynéco la bonne information et le bon appui des personnes en situation de handicap dans le cadre de leur **projet de parentalité** **2026**
- Partager une **cartographie des ressources existantes** sur le site monparcourshandicap.fr **2026**

2.3 Rappeler le droit des personnes en situation de handicap en matière de contraception

- Rappeler et diffuser le **cadre juridique relatif à la contraception et à la stérilisation à visée contraceptive** des personnes en situation de handicap, afin d'en renforcer la compréhension, l'appropriation et le respect par l'ensemble des professionnels concernés. Ce cadre, véritable appel à la vigilance individuelle et collective, sera diffusé aux personnes accompagnées, aux familles, aux juges des tutelles, aux ARS, aux professionnels de santé et des professionnels médico-sociaux **2026**
- Réaliser un **parangonnage** des pratiques en matière de contraception, de stérilisation et d'interruption volontaire de grossesse pour les personnes en situation de handicap dans les pays comparables à la France et signataires de la convention de l'ONU **2026**

Axe 3 Prévenir, repérer les violences et garantir un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap, qu'elles soient victimes ou auteurs de ces violences

3.1 Prévenir et signaler les violences sexuelles

- Créer **un cadre national d'information et de sensibilisation** à destination des personnes en situation de handicap, des familles et des professionnels pour prévenir les violences sexuelles. Ce cadre devra proposer des messages clairs, des outils accessibles et des postures professionnelles adaptées, en tenant compte des besoins spécifiques et de l'âge des personnes accompagnées et des contextes d'intervention **2026**
- **Former spécifiquement les professionnels de justice à l'accueil**, au recueil et à la prise en compte de la parole des personnes et à l'accompagnement des victimes et auteurs de violences sexuelles en situation de handicap et poursuivre les partenariats engagés avec les forces de police et de gendarmerie **2027**
- Avec l'appui de la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof), **développer des outils pour rendre la procédure de signalement des violences** lisible, accessible et connue de tous afin d'informer les personnes, les familles et les professionnels de ses modalités et recours possibles **2026**
- Impliquer les **représentants des personnes concernées dans les comités locaux d'aide aux victimes (CLAV)***. Cette participation devra s'accompagner d'une formation spécifique et de la mise à disposition d'outils adaptés pour leur permettre de contribuer pleinement aux travaux de ces instances **2026**
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles en soumettant **les professionnels des établissements médico-sociaux au contrôle des antécédents judiciaires** **2027**

* Instance départementale présidée par le préfet de département et le procureur de la République près le tribunal judiciaire ou de première instance situé au chef-lieu du département ou de la collectivité (ARS y siège)

Axe 3 Prévenir, repérer les violences et garantir un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap, qu'elles soient victimes ou auteurs de ces violences

3.2 Accompagner les victimes de violences sexuelles

- Une mission experte sera lancée afin d'assurer l'élaboration de **deux protocoles nationaux à destination des ESMS**. Ces protocoles porteront pour l'un sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap, **victimes** de violences sexuelles et pour l'autre sur l'accompagnement des **auteurs** en situation de handicap. Ces travaux seront portés en lien direct avec les ESMS et en articulation avec les services compétents (police, gendarmerie, justice, établissements de santé) **2026**
- Développer les ressources du centre national de ressources et de résilience (Cn2r) sur la thématique du **psychotraumatisme** chez les personnes en situation de handicap **2026**

3.3 Accompagner les auteurs de violences sexuelles en situation de handicap

Renforcer les **compétences en psychiatrie** au sein des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (**CRIAVS**) **2026**

3.4 Mettre en place, à l'échelle nationale, des études pour documenter les violences faites à l'encontre des personnes en situation de handicap

- **Produire et publier des données fiables consolidées et** représentatives sur le sujet des violences sexuelles des personnes en situation de handicap, avec l'appui de la DREES et de l'Observatoire national des violences faites aux femmes **2027**

Axe 4 Faire évoluer les pratiques professionnelles et institutionnelles

Objectif : faire évoluer le cadre réglementaire et le rendre opposable afin de garantir le droit fondamental à la VIAS des les ESMS

- **La circulaire du 5 juillet 2021** évoluera pour devenir **opposable** et les actions en faveur de la vie intime, affective et sexuelle seront désormais pleinement intégrées **aux projets des établissements et services médico-sociaux**
- **Un guide** sera réalisé pour permettre aux établissements de rendre les espaces privés propices à la vie intime et sexuelle. L'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes en situation de handicap seront **formés**

Axe 4 Faire évoluer les pratiques professionnelles et institutionnelles

4.1 Diffuser dans les ESMS un cadre d'accompagnement de la vie intime, affective et sexuelle et de lutte contre les violences

- **Réactualiser les textes** autour de la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap (mineurs et adultes) en ESMS et la lutte contre les violences sexuelles et les **rendre opposables 2026**
- Intégrer de manière obligatoire dans **les projets d'établissement**, une présentation détaillée des actions envisagées par le gestionnaire sur la vie intime affective et sexuelle et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, en tenant compte de l'âge des personnes accompagnées – notamment des jeunes adultes accueillis dans des ESMS initialement dédiés aux enfants **2026**

4.2 Faire des espaces privés (chambres et appartements) des espaces propices à la vie intime et sexuelle

- Identifier, valoriser et diffuser les bonnes pratiques mises en oeuvre sur le sujet, les valoriser et les diffuser. Les expériences seront capitalisées **par l'ANAP au sein d'un guide dédié** permettant aux établissements médico-sociaux de prévoir des espaces privés, propices à la vie affective et sexuelle des personnes accompagnées **2026**

4.3 Adapter les procédures de contrôle pour qu'elles intègrent les impératifs de respect de la vie intime affective et sexuelle et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

- **Outiller les missions d'inspection des ARS** pour que ces dernières s'assurent de la bonne application des mesures liées à la vie intime, affective et sexuelle et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles **2026**

Leviers : MINISTERE TEXTES, ANAP, ARS

Axe 4 Faire évoluer les pratiques professionnelles et institutionnelles

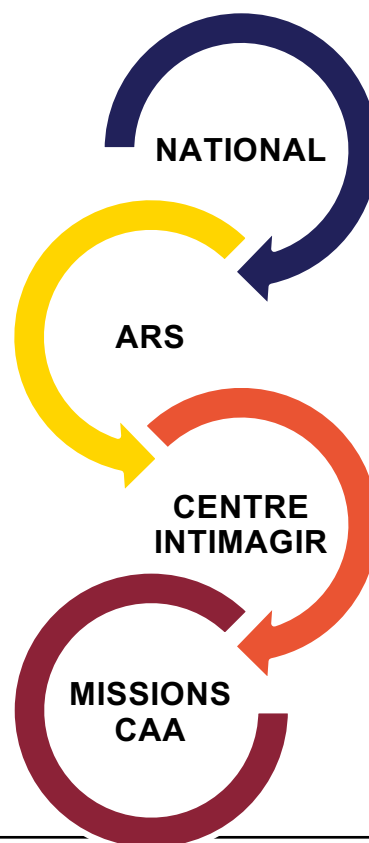
4.4 Acculturer et former à la vie intime, affective et sexuelle et à la lutte contre les violences sexuelles, l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes en situation de handicap

- Intégrer dans les **référentiels métiers du travail social**, la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap et la prévention des violences sexistes et sexuelles **à partir de 2026**
- Promouvoir des **modules de formation** concernant la vie intime, affective et sexuelle des personnes en situation de handicap et la prévention des violences sexuelles **2027** Ces contenus devront être diffusés auprès des publics suivants :
 - Professionnels de santé ;
 - Professionnels médico-sociaux en établissements et au domicile ;
 - Professionnels des services de protection des majeurs ;
 - Professionnels de l'éducation ;
 - Professionnels de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

1 ENGAGEMENT

- Mobilisation dans la durée
- Constitution d'un **groupe d'experts** (PH, professionnels, HAS)
- Missions :
 - Appuyer les hauts fonctionnaires handicap inclusion (HFHI) dans l'évolution des recommandations et des outils à destination des professionnels et des personnes concernées
 - Ouvrir un chantier spécifique sur la prostitution des femmes en situation de handicap en lien avec le plan national de lutte contre toutes les formes d'exploitation et de traite des êtres humains mais également sur la cybercriminalité et l'exploitation sexuelle des mineurs en situation de handicap, en s'appuyant notamment sur les dispositifs existants comme le numéro 3018
 - Mettre à jour annuellement son programme de travail, en lien avec les priorités identifiées et les retours du terrain

SYNTHESE DES FEUILLES DE ROUTE DES ACTEURS



Sans mesures nouvelles

FDR NATIONALE

Année	Axe du plan	Actions à mettre en œuvre
2026	Axe 1	Produire le cadre national d'information et de sensibilisation (messages, outils, postures)
		Partager sur monparcourshandicap.fr des contenus de formation accessibles sur la notion de consentement et de respect de l'intimité et sur l'usage responsable des réseaux sociaux
		Partager une cartographie des ressources existantes sur les violences sexuelles sur le site monparcourshandicap.fr
	Axe 2	Réaliser un benchmark des pratiques en matière de contraception, de stérilisation et d'IVG pour les personnes en situation de handicap dans les pays comparables à la France et signataires de la convention de l'ONU
		Rappeler et diffuser le cadre juridique relatif à la contraception et à la stérilisation à visée contraceptive des personnes en situation de handicap
	Axe 3	Développer les outils pour rendre le signalement des violences accessible et lisible (MIPROF)
	Axe 4	Réactualiser la circulaire du 5 juillet 2021 pour qu'elle devienne opposable
		Outils des ARS pour les missions d'inspection
		Installer la mission experte nationale (personnes concernées + HAS)
		Développer les ressources du centre national de ressources et de résilience (Cn2r) sur la thématique du psychotraumatisme chez les personnes en situation de handicap
2027	Axe 2	Clarifier le cadre juridique relatif à l'accompagnement aux gestes du corps afin de sécuriser les pratiques et les modalités d'accompagnement des personnes et des couples en situation de handicap
	Axe 3	Produire deux protocoles nationaux ESMS : victimes / auteurs
		Publier des données nationales consolidées (DREES, ONVF) sur les violences
	Axe 4	Intégrer vie intime, sexualité, violences dans les référentiels métiers (santé, social, ASE, éducation) et promouvoir des modules de formation
À poursuivre	Axe 3	Engager un chantier national sur l'exploitation sexuelle, prostitution, cyberviolences (lien avec 3018)

FDR ARS

Année	Axe du plan	Actions à mettre en œuvre
2026	Axe 2	Systématiser l'usage du FALC dans les brochures de prévention et de dépistage
		Rappeler et diffuser le cadre juridique relatif à la contraception et à la stérilisation à visée contraceptive des personnes en situation de handicap
		Diffuser le cadre réglementaire opposable dans tous les ESMS (vie intime, violences)
	Axe 4	Vérifier l'intégration obligatoire de ces sujets dans les projets d'établissement
		Outiller les missions d'inspection ARS pour contrôler vie intime, violences, accessibilité (FALC, CAA)
		Diffuser le guide ANAP sur l'aménagement d'espaces privés propices à la vie intime
2027	Axe 3	Assurer la mise en œuvre du contrôle des antécédents judiciaires dans les ESMS et services à domicile
		Renforcer les compétences en psychiatrie au sein des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIA VS)
		Piloter la généralisation Handigynéco dans tous les ESMS
À partir de 2028	Axe 2 / 3 / 4	Déployer les protocoles nationaux ESMS (accompagnement victimes / auteurs)
		Coordonner les formations avec police, gendarmerie, justice / représentant PH dans CLAV (préfet)

FDR CENTRE INTIMAGIR (*budget régional 108 000 €*)

Année	Axe du plan	Actions à mettre en œuvre
2026	Axe 1	Déployer un cadre national d'information et de sensibilisation commun (messages, outils, postures)
	Axe 1	Organiser une journée régionale annuelle Intim'Agir pour renforcer l'interconnaissance entre acteurs
	Axe 1	Réaliser l'état des lieux des outils CAA et adapter les supports de communication en lien avec les missions départementales CAA
	Axe 1	Contribuer à la cartographie des ressources violences sexuelles (mise en ligne). (cf Mon parcours handicap)
	Axe 1	Développer des actions favorisant le lien social et la mixité entre personnes en situation de handicap
	Axe 2	Participer à la diffusion des outils FALC en santé sexuelle et à l'appui aux projets de parentalité (avec CapParents / Handigynéco)
	Axe 3	Relayer les outils de signalement des violences sexuelles et sensibiliser familles et professionnels
2027	Axe 2	Participer à la diffusion du cadre juridique contraception / stérilisation
	Axe 3	Contribuer à la mise en place régionale des protocoles nationaux ESMS (victimes / auteurs)
À partir de 2028	Axe 1 / 2 / 3	Renforcer leur rôle de centre expert régional en vie intime et violences
	Axe 1	Développer des outils innovants : CAA, numérique, ateliers de pairs, supports éducatifs avancés

Intimagir

Bourgogne-Franche-Comté

- Centre ressources sur la vie affective et sexuelle, le soutien à la parentalité et la lutte contre les violences
- Avec et pour les personnes en situation de handicap
- Projet financé par l'ARS
- Coportage : CREA BFC, Mutualité française BFC, CICS

Nos actions

- Ecoute et orientation (personnes concernées, proches et professionnel.les)
- Mise en place de consultations gratuites (3 max) sexologue ou psychologue
- Animation de réseaux locaux (journée dans 12 lieux 2 fois par an)
- Diffusion d'information : événements ponctuels, webinaires, intervention en ESMS
- Accompagnement des acteurs non-spécialistes du handicap (contacts déjà pris avec les centres de santé sexuelle, maisons des femmes de Dijon et Besançon)
- Commission des personnes en situation de handicap

PLUSIEURS ACTIONS DÉJÀ MISES EN OEUVRE

- **Programme régional de formation-action relative à la VIAS des PH** accueillies en ESMS, co-porté par le CREA I BFC et le CICS25 (10 ESMS par session, 2 à 3 professionnels par établissement pour devenir animateur d'atelier/groupe) 41 500 €/session (participation financière ESMS)
- **Handigynéco** en EAM et MAS, piloté par le CREA I BFC
- **CAP'PARENT** présents uniquement et financés par l'ars sur le 25 et 89 (service parentalité dans le 58 financé par CD)
- **Etude sur les assistants sexuels**, réalisé par le CREA I en 2014
- **Étude en cours par le CREA I sur les violences sexuelles et sexistes en ESMS**
- **A VENIR : organisation d'un webinaire régional le 26 juin 2026**

FDR MISSIONS CAA (*Budget dépt 59 272 €*)

Année	Axe du plan	Actions à mettre en œuvre
2026	Axe 1	Réaliser un état des lieux des outils CAA existants concernant vie intime et violences
	Axe 1	Adapter les outils CAA avec les experts départementaux et Intim'Agir
	Axe 1	Appuyer les familles et les environnements (école, ESMS, domicile) pour la communication sur intimité, consentement, violences
2027	Axe 4	Former les professionnels à l'utilisation de la CAA pour les sujets vie intime / violences
	Axe 4	Soutenir les ESMS pour l'intégration systématique d'outils CAA adaptés
À partir de 2028	Axe 1	Harmoniser et normaliser les outils CAA au niveau départemental
	Axe 1	Renforcer la coopération avec Intim'Agir (supports, ateliers, journées régionales)